

# Dossier de Presse

**Xème Forum du Volontariat  
International en Entreprise**

  
**UBIFRANCE**  
ET DES  
MISSIONS ÉCONOMIQUES

[www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

## OGILVY

Constance Winia  
Tel : 01 53 67 12 76

[Constance.winia@ogilvy.com](mailto:Constance.winia@ogilvy.com)

Tristan Nicolas  
Tel : 01 53 67 12 63

[tristan.nicolas@ogilvy.com](mailto:tristan.nicolas@ogilvy.com)

## UBIFRANCE

Olivier Delbecq  
Tel : 01 40 73 35 31

[olivier.delbecq@ubifrance.fr](mailto:olivier.delbecq@ubifrance.fr)  
[www.ubifrance.fr/infopresse](http://www.ubifrance.fr/infopresse)

# S O M M A I R E

<b>Qu'est ce que le V.I.E ? .....</b>	<b>p.3</b>
<b>Le V.I.E en quelques chiffres .....</b>	<b>p.4</b>
<b>Le Forum V.I.E - 10<sup>ème</sup> édition en 2009 .....</b>	<b>p.7</b>
<b>Emploi des jeunes à l'international, de nouvelles mesures en faveur des V.I.E .....</b>	<b>p.8</b>
<b>Le V.I.E, côté entreprises .....</b>	<b>p.9</b>
- Témoignages et exemples de VIE	
- Le VIE et les PME	
<b>Le V.I.E, pour les candidats, un passeport pour l'international .....</b>	<b>p.13</b>
- Le VIE, mode d'emploi	
- Un vivier de talents mobiles	
- Variété des profils et témoignages	
- Le V.I.E, facteur de réussite professionnelle	
<b>Pour aller plus loin .....</b>	<b>p.16</b>
- Les mesures incitatives sur le V.I.E pour les entreprises	
- Le VIE en pratique avec Ubifrance	
- Les aides au financement du V.I.E	
- Les acteurs du V.I.E	
- Biographies	

*Se développer à l'étranger est un enjeu central pour la vitalité des entreprises françaises, en particulier dans un contexte de crise. Parallèlement, une étude de l'Apec réalisée en septembre 2009 révèle que les jeunes diplômés ont subi de plein fouet les effets du ralentissement du marché de l'emploi en France, et ce quelle que soient les filières. Cette étude dévoile également que 85% de ces jeunes diplômés se voient à l'international.*

*Dans ce contexte, le Volontariat International en Entreprise ou V.I.E est une formule adaptée pour accompagner les entreprises dans leur développement international et renforcer la professionnalisation des jeunes à l'étranger.*

## Qu'est-ce que le VIE ?

Le V.I.E est le prolongement, sous une forme civile, de la Coopération du Service National en Entreprise. Instauré par la loi du 14 mars 2000, le V.I.E permet aux entreprises françaises de confier à un jeune homme ou femme, âgé de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite de 2 ans.

## Les opportunités liées au VIE :

- **pour les entreprises** : le VIE offre la souplesse des durées de mission, la gestion contractuelle, sociale et logistique - assurée par UBIFRANCE – et l'exonération de charges sociales en France. Par ailleurs, de nombreuses mesures visent à faciliter l'accès aux PME : temps partagé, structures d'accueil, portage, aides régionales, crédit d'impôt export à hauteur de 40 000 euros...
- **pour les candidats** : le V.I.E est avantageux car il permet d'acquérir une expérience professionnelle valorisante à l'étranger.
  - 95% des anciens V.I.E estiment que cette expérience a facilité leur insertion professionnelle.
  - 70% des jeunes se voient d'ailleurs proposer un poste par leur entreprise d'accueil à l'issue de leur mission V.I.E. Un signe fort que le Volontariat est, pour les entreprises, aussi un moyen efficace d'évaluer un jeune talent sur le terrain avant une embauche définitive éventuelle.

### Quelles entreprises peuvent bénéficier du VIE ?

Toutes les entreprises de droit français souhaitant se développer à l'étranger et possédant une structure d'accueil dans le pays visé pour encadrer le jeune volontaire.

Ubifrance peut aussi proposer le portage, par un grand groupe Français installé dans le pays visé ou des possibilités d'hébergement au sein des Chambres de Commerce Françaises à l'étranger, des Missions Economiques ou via le réseau des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.

### Quelles missions sont confiées aux volontaires ?

Commerciales ou techniques, les missions offertes aux volontaires varient selon les besoins de l'entreprise : études de marchés, prospection, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat, d'un marché... et selon les profils des candidats (ingénieurs, informaticiens, commerciaux, techniciens, personnel administratif, contrôleurs de gestion...)

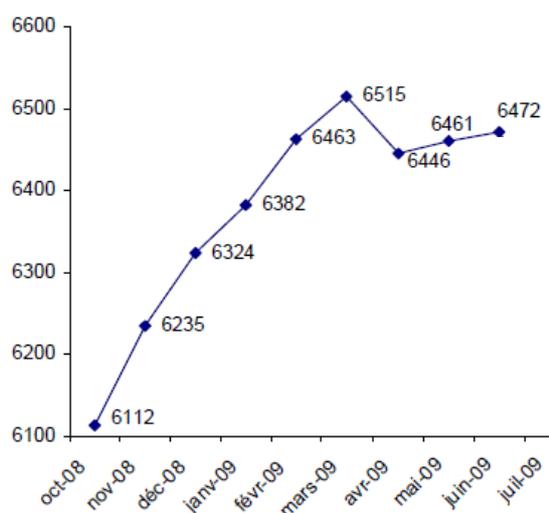
*Depuis sa mise en place, le V.I.E a remporté un vif succès auprès des entreprises et des jeunes candidats. Il est aujourd'hui reconnu comme une formule efficace pour le développement à l'international des entreprises et nécessaire pour la professionnalisation des jeunes à l'étranger.*

## Le V.I.E en quelques chiffres

Depuis l'instauration du V.I.E en 2000 et le départ des premiers volontaires en 2001, ce sont près de **24 000 jeunes** qui ont profité du dispositif pour le compte de **3 000 entreprises, dont 62% de PME.**

A ce jour, **1 486 entreprises** dans le monde ont recours au V.I.E dans le développement de leur activité économique et **6 366 V.I.E sont en poste dans 139 pays à travers le monde.**

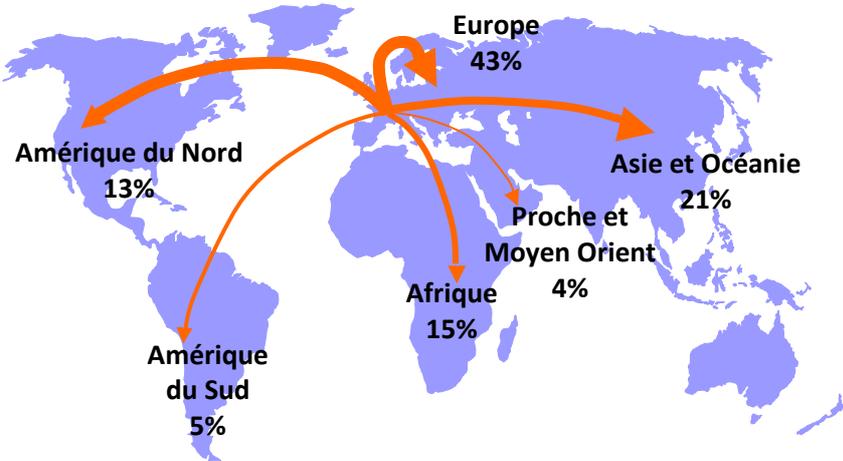
Evolution du nombre de V.I.E en poste à fin juin 2009



La durée moyenne du V.I.E est de **17,28 mois** mais peut s'étendre jusqu'à 2 ans et sa durée minimale, fixée par les textes, est de 6 mois.

L'âge moyen des jeunes qui partent en V.I.E est de **25 ans.**

## Répartition des V.I.E en poste (juillet 2009) par zones d'affectation



### Les 10 premiers secteurs utilisateurs de VIE

1. Banques
2. Automobile et équipements
3. Services de distribution (transversal)
4. Pharmacie
5. Transports terrestres (route & rail)
6. Travaux publics, infrastructures
7. Juridique et fiscal, audit, conseil
8. Télécommunications)
9. Construction aéronautique et spatiale
10. Ingénierie (transversal)

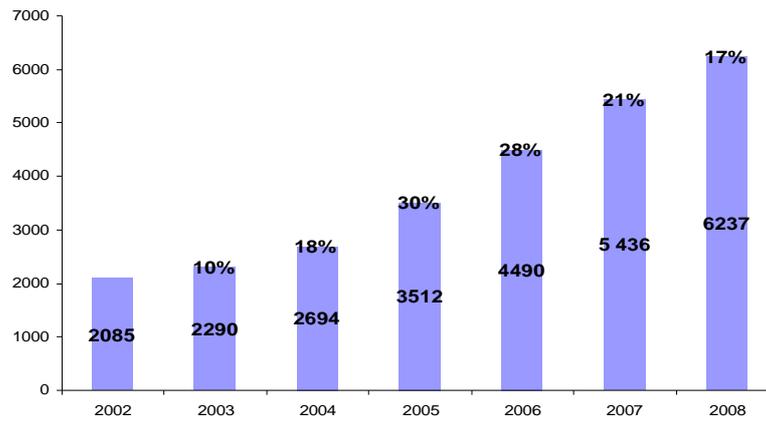
### Les 10 premiers pays utilisateurs de VIE

1. Etats-Unis
2. Chine/HK
3. Royaume-Uni
4. Allemagne
5. Belgique
6. Italie
7. Singapour
8. Emirats Arabes Unis
9. Maroc
10. Roumanie

**Au premier semestre 2009**, le nombre de V.I.E en poste a augmenté de 10% pour s'établir à 6 225 V.I.E en poste au 1<sup>er</sup> octobre 2009 pour le compte de 1 494 entreprises (or PME à temps partagé). Au total, le nombre d'entreprises utilisatrices s'est accru de 17% sur 12 mois notamment grâce au succès grandissant de la formule auprès des PME qui représentent 63% des utilisateurs.

2009 est une année particulière du point de vue des V.I.E compte tenu la conjoncture mondiale. Certains grands groupes, dans des secteurs particulièrement touchés par la crise, ont réduit le nombre de V.I.E. La croissance du nombre de V.I.E est, en conséquence, moins élevée que les années précédentes où elle atteignait des taux compris entre 18 et 21% annuels. Néanmoins le nombre d'entreprises utilisatrices de la formule a augmenté notamment grâce au succès du V.I.E auprès des PME qui représentent désormais 65% des entreprises utilisatrices.

### Évolution du nombre de V.I.E en poste en décembre de chaque année



Si les fins de missions de V.I.E entraînent le retour de nombreux jeunes en France, les PME continuent à développer leurs activités à l'étranger. Le VIE permet aux entreprises de créer les conditions nécessaires pour continuer à développer leur activité. Les entreprises font aujourd'hui appel à des jeunes en V.I.E pour prospecter, développer ou démarcher sur de nouveaux marchés en Asie, Amérique ou Afrique alors même qu'il y a un an, ces entreprises n'envisageaient pas offrir une dimension internationale à leur activité.

## Le Forum V.I.E – Dixième édition en 2009

Le forum du Volontariat International en Entreprise se déroule chaque année depuis la création du V.I.E en 2000. C'est un lieu de rendez-vous unique qui fait le lien entre les entreprises qui cherchent à recruter des profils spécifiques pour des missions à l'étranger et les candidats qui ont fait le choix de l'international.

Les candidats peuvent profiter de cette opportunité de rencontre avec les départements des ressources humaines des entreprises présentes pour déposer leur candidatures, nourrir leur projet professionnel en y intégrant une dimension internationale ou encore repérer les postes qui seront ouverts à candidatures ultérieurement dans l'année 2010 pour un V.I.E.

Cette année, plus de 40 entreprises françaises, fortement utilisatrices de la formule seront présents à l'Espace Charenton le 16 octobre pour rencontrer les candidats qui seront présents en nombre puisque plus de 2 000 jeunes sont attendus.

Quelques exemples d'entreprises qui recrutent des VIE :

- **AGS**, premier groupe de déménagement français présent à l'international (3 500 collaborateurs dans le monde) **recherche des candidats pour des postes de commerciaux en Afrique dont la mission serait de démarcher la clientèle internationale s'expatriant**
- **Faurecia**, groupe d'ingénierie et de production d'équipements automobiles de 58 000 collaborateurs répartis dans 29 pays **recherche des profils de contrôleurs de gestion, ingénieur qualité ou désigner industriel pour pouvoir des postes dans le monde entier.**
- **EDF**, leader européen de l'énergie cherche à pouvoir des postes dans le domaine des projets d'ingénierie à l'international, bureaux de représentation ou R&D. En 2010 l'accent est mis également sur la **recherche sur les énergies renouvelables : le photovoltaïque, les pompes à chaleurs, l'éolien, l'éco-efficacité.**

Sur place, un point d'information sur le V.I.A, Volontariat International en Administration est accessible aux candidats intéressés par des missions dans les réseaux à l'étranger du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique.

A noter : des forums comparables et destinés aux PME ont été réalisés dans les régions tout au long de l'année 2009.

## Emploi des jeunes à l'international : de nouvelles mesures en faveur des VIE

Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, a ouvert le 10<sup>ème</sup> Forum VIE vendredi 16 octobre 2009. A cette occasion, Anne-Marie IDRAC a annoncé l'entrée en vigueur des mesures sur lesquelles elle s'était engagée le 16 juin 2009 au salon Planète PME à Paris.

A destination des PME et TPE, le **VIE multicartes** permettra à des primo-exportateurs ou à des institutionnels (fédérations professionnelles, pôles de compétitivité, collectivités territoriales) d'utiliser une partie du temps d'un volontaire international en entreprise qui sera hébergé dans un bureau Ubifrance à l'étranger.

Afin de réduire l'impact du recours à un VIE sur la **trésorerie des entreprises**, les cautions demandées ont été fortement réduites : -37% pour un VIE en Chine, -62% au Japon, -57% aux Etats-Unis. Le remboursement de ces cautions a également été accéléré. Les deux tiers des entreprises utilisatrices de VIE bénéficient de cette mesure.

Enfin, dans le cadre du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, adopté le 14 octobre 2009, les **VIE sont comptabilisés aux côtés des salariés en alternance pour déterminer le taux de la taxe d'apprentissage** versé par les entreprises de plus de 250 salariés. Cette mesure représente une forte incitation au recours aux VIE, en l'intégrant structurellement dans la stratégie fiscale des entreprises.

Anne-Marie IDRAC a déclaré :

*« Le Volontariat International en Entreprise doit être encouragé. Il s'agit d'un formidable catalyseur pour l'employabilité des jeunes, avec 70% des VIE qui trouvent un emploi dans le mois suivant la fin de leur volontariat. C'est également un levier pour l'internationalisation de nos entreprises : beaucoup de VIE sont en charge de la prospection de marchés étrangers et la recherche de partenariats. Les mesures que j'annonce aujourd'hui rendent le dispositif plus attractif. Nos entreprises, en particulier les PME et les Entreprises de Taille Intermédiaire, disposent désormais d'outils leur permettant, dans le contexte actuel de crise, de se saisir les opportunités de développement à l'international. »*

*L'internationalisation des entreprises, que ce soit dans le cadre d'une démarche à l'export, d'une implantation à l'étranger ou d'une opération de fusion ou d'acquisition, nécessite la création d'équipes binationales, voire multinationales. Par sa maîtrise des langues étrangères, sa mobilité internationale et sa curiosité pour d'autres cultures, le Volontaire est un atout pour les entreprises à la recherche de cadres capables de s'adapter aux différents modes d'organisation et de management, aux différentes cultures du travail et à un environnement des affaires différent de celui que nous connaissons en France.*

## **Le V.I.E et les entreprises**

Missionner un jeune diplômé en V.I.E est un atout indéniable pour les entreprises qui cherchent à se développer ou à consolider leurs activités à l'international. La formule V.I.E permet aux entreprises de recruter dans une démarche à court terme des profils très variés pour des missions à moyen ou long terme. En effet, la plupart du temps, le V.I.E s'inscrit dans une logique d'embauche à la fin du contrat.

- Thalès - Vincent Mattei - Responsable Sourcing Recrutement Forum Opportunités - DRH France

*« Nous avons recours aux V.I.E pour deux raisons principales : pour nous accompagner dans notre développement international mais aussi pour offrir des missions à des candidats à fort potentiel. Chez nous, il n'existe pas un mais des profils pour les V.I.E. Nous recherchons aussi bien des profils techniques qu'issus d'écoles de commerce ou d'université. De manière générale cependant, nous intégrons des candidats ayant le niveau de formation bac+5 »*

- Groupe Veolia Environnement – Sandrine Humbrecht

*« Nous intégrons des V.I.E dans nos équipes à travers le monde dans une vraie logique de pré-embauche auprès de jeunes multilingues, ouverts sur l'international, curieux et déjà sensibilisés au monde de l'entreprise. Au global, l'intégration des V.I.E dans nos équipes offre un mélange des profils d'une grande richesse pour le groupe »*

Les jeunes en V.I.E sont parfaitement intégrés à la vie et au fonctionnement de l'entreprise, il s'agit de collaborateurs à part entière et ont à ce titre les responsabilités afférentes à leur poste . Les missions confiées vont de l'étude de marchés à l'accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, en passant par la prospection, le renforcement d'équipes locales, la participation à la création d'une structure locale, l'animation d'un réseau de distribution, le support technique d'un agent...

- Société Lippi – Pierre Denier – Responsable du développement International

*« Les jeunes qui partent en V.I.E pour le compte de notre entreprise font partie intégrante de notre équipe. A ce titre, la confiance de l'entreprise leur est acquise a priori pour l'exécution de leur mission, principalement du développement commercial. Pour toutes ces raisons, les profils que nous recrutons sont majoritairement des jeunes issus d'une double culture, jeunes diplômés et avec une vraie volonté de partir à l'international. Ce sont eux qui partent à la conquête commerciale du marché cible, rencontrent les intervenants et prospects dans le pays et remplissent le rôle de représentation de l'entreprise »*

- Groupe Veolia Environnement – Sandrine Humbrecht

« Tous les profils sont concernés par le V.I.E au sein de notre groupe. Nous recrutons des jeunes diplômés en fin de cursus, à 85% pour des missions d'ingénieurs (étude, projet, réalisation, déploiement d'outils..) et les 15% restants pour des missions de fonctions support (contrôle de gestion, juridique, marketing, communication, ressources humaines...). »



A l'heure où les échanges internationaux s'intensifient, toutes les régions du monde peuvent accueillir des V.I.E pour le compte d'entreprises françaises. Amériques, Asie, Océanie, Afrique ou Moyen-Orient sont autant de destinations potentielles où les candidats sont prêts à partir pour développer ou consolider une activité commerciale ou technique.

- Thalès - Vincent Mattei - Responsable Sourcing Recrutement Forum Opportunités - DRH France

« Nous proposons des opportunités aussi bien au Chili ou au Mexique, qu'à Singapour ou Dubaï. Nous avons également de très belles opportunités en Europe, en Hollande ou en Suède par exemple. »

- Groupe Veolia Environnement – Sandrine Humbrecht

« Le dispositif V.I.E est particulièrement intéressant pour notre entreprise car il offre une grande flexibilité et permet de confier des missions d'une grande variété aux jeunes. Par ailleurs, le V.I.E offre également la possibilité de recruter des jeunes diplômés originaires de tous les pays de Espace Economique Européen, multipliant par là-même la diversité des profils de candidats potentiels »

- Société AGS Worldwide Movers – Christophe Mordelet – Directeur des Ressources Humaines

*« Nous faisons appel aux V.I.E dans les pays où les formations supérieures ne permettent pas de trouver des profils adaptés aux requêtes de notre société et aussi dans les pays où nos clients expatriés apprécient d'avoir un vernis français dans l'organisation de leurs prestations. Ainsi, les V.I.E dans le groupe AGS sont concentrés sur l'Afrique, l'Europe de l'Est et plus récemment un développement sur l'Asie »*

Compte tenu des avantages indéniables que le V.I.E offre aux entreprises et aux candidats, les entreprises qui ont déjà utilisé le dispositif dans le cadre de leur activité, recommanderaient fortement à d'autres entreprises de souscrire à cette formule dans le cadre de leur développement à l'international :

- Thalès - Vincent Mattei - Responsable Sourcing Recrutement Forum Opportunités - DRH France

*« Pour les petites, moyennes ou grosses entreprises tournées vers l'international, c'est un dispositif très avantageux : administrativement simple, un véritable accélérateur de carrières pour les jeunes et une source de recrutement de candidats à haut potentiel pour l'entreprise. »*

- Société Lippi – Pierre Denier – Responsable du développement International

*« Oui je recommanderai le V.I.E indéniablement, c'est une formule intéressante pour toute entreprise qui souhaite disposer d'une ouverture à l'international et offrir à des jeunes diplômés une première expérience intéressante et responsabilisante. »*

Certaines entreprises sont même prêtes dans le cadre du programme V.I.E à partager une ressource V.I.E avec plusieurs autres sociétés ou encore à héberger dans leurs locaux le jeune V.I.E dont la société ne disposerait pas de locaux dans le pays où il effectue sa mission :

- Société AGS Worldwide Movers – Christophe Mordelet – Directeur des Ressources Humaines

*« La société AGS participe activement et soutient Ubifrance dans son besoin de portage de V.I.E pour des petites PME nécessitant un appui logistique sur place pour héberger ces derniers. Ainsi, et au travers de cette action, nous recommandons l'utilisation de V.I.E et sommes un excellent ambassadeur en la matière »*

Toute entreprise souhaitant des informations sur le Volontariat International en Entreprise dispose d'un **accueil téléphonique permanent au n° Azur : 0810 659 659**. Elle peut obtenir des informations par e-mail en écrivant à **infovie@ubifrance.fr**.

Sur le site d'UBIFRANCE, **www.ubifrance.fr**, elle trouve également des informations sur la formule et peut consulter les CV des candidats.

## Le VIE et les PME

Très fréquemment, les petites et moyennes entreprises sont celles qui ont besoin de renforcer leurs équipes, faiblement représentées ou non développées, à l'étranger. Pour cette raison principale, les PME font fréquemment appel aux V.I.E pour se développer à l'export et ouvrir des filiales à l'étranger. A l'heure actuelle, elles sont à l'origine d'un tiers des exportations françaises.

L'enjeu est donc d'autant plus important que ces exportations potentielles peuvent contribuer à la croissance et à l'emploi des jeunes.

Afin d'accompagner et de développer le recours au V.I.E, UBIFRANCE propose désormais aux PME un éventail de solutions exclusives :

- Pour leur **faciliter l'accès au dispositif** d'une part. En proposant un éventail d'aides en amont du recrutement du V.I.E : assistance administrative, recherche d'une structure d'accueil, suivi du volontaire...Ainsi, depuis la mise en place de ces mesures, on constate une augmentation progressive de la part des PME au sein des entreprises bénéficiaires du Volontariat : 65% en 2009 contre 44% en 2001.
- Pour **les accompagner dans la mise en place de V.I.E** dans les pays d'accueil d'autre part. Par exemple, si l'entreprise ne dispose pas de personnel sur place pour encadrer le V.I.E, UBIFRANCE propose un parrainage par un Conseiller du Commerce Extérieur de la France, ou dans certains cas, par un homme d'affaires, dont les compétences et la disponibilité sont validées par le bureau local d'Ubifrance ou le service économique du pays d'affectation. La recherche de ce parrain se fait en liaison avec le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur.
- Enfin, une fois le projet finalisé, le dossier est transmis aux équipes d'**UBIFRANCE** qui en assurent **la gestion administrative, sociale et logistique**. La prise en charge du jeune Volontaire comprend également le suivi des difficultés pouvant surgir durant sa mission (rapatriement sanitaire, conflit entre le Volontaire et son entreprise, par exemple).

***Les aides au financement (voir annexes)***

# Le V.I.E, pour les candidats, un passeport pour l'international

## Le mode d'emploi pour les candidats

[www.civiweb.com](http://www.civiweb.com) le lieu de rencontre entre étudiants et futurs employeurs

Les jeunes candidats intéressés par une mission de V.I.E et remplissant les conditions (18 à 28 ans, jouissant des droits civiques) peuvent déposer leur candidature auprès du CIVI (Centre d'Information sur le Volontariat International), structure spécialement créée pour informer les jeunes sur le Volontariat et recueillir leur candidature.

### **Le CIVI (Centre d'Information sur le Volontariat International)**

Créé en 2000 conjointement par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministère délégué au Commerce extérieur et UBIFRANCE, le CIVI a pour rôle d'assurer la promotion du Volontariat International en Entreprise (V.I.E) et en Administration (V.I.A) auprès des jeunes et de leurs relais (écoles, universités...) sur le territoire national.

Le CIVI recueille et centralise également les candidatures pour un Volontariat qui sont incluses dans la base de CV des candidats.

Administré par UBIFRANCE, le CIVI informe les jeunes sur le Volontariat International via son site [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com).

## Un vivier de jeunes talents mobiles

L'absence de collaborateurs professionnels dédiés à l'export et présents sur le terrain constitue l'un des freins à l'internationalisation des PME. En effet, l'entreprise a besoin de collaborateurs mobiles, prêts à s'expatrier et à mettre en œuvre ses projets d'exportation ou d'implantation à l'étranger. Or, bien souvent elle se heurte à plusieurs difficultés : non seulement trouver des profils adaptés mais aussi affronter les démarches administratives relatives à l'embauche de ces collaborateurs et à leur expatriation. Les PME ne sont pas toujours prêtes à courir les risques et assumer les coûts de ce type de projet.

La mise en place du V.I.E a permis de mobiliser un formidable vivier de candidats motivés par une mission à l'étranger, qu'ils soient jeunes diplômés, jeunes cadres actifs français ou ressortissants de l'Espace Économique Européen.

Les entreprises ont accès en permanence, sur le site [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr), à un fichier de plusieurs dizaines de milliers de talents présentant des compétences variées : ingénieurs, juristes, commerciaux, informaticiens, cuisiniers, contrôleurs de gestion, comptables... maîtrisant les langues étrangères, parfois de double culture, prêts à s'expatrier et s'investir sur le terrain pour les entreprises. Ces jeunes ont le dynamisme et la motivation professionnelle recherchés par les entreprises qui ont une ambition internationale.

## Variété des profils

Les profils des jeunes candidats sont aussi divers que les missions à remplir. Plus de 95% des candidats au départ présentent un niveau d'études équivalent ou supérieur à Bac + 3, 74% ont un niveau d'étude BAC+5, parmi lesquels une forte proportion de diplômés de grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce (59%).

Ce fichier d'UBIFRANCE comprend également des candidats ayant suivi des formations plus courtes (technicien supérieur, hôtellerie). La demande pour ces profils devient d'ailleurs importante. Les Volontaires sont aussi très recherchés pour accompagner des grands chantiers de construction ou d'infrastructure.

Au-delà de leur diversité, les candidats présentent une qualité commune très prisée des employeurs, surtout dans la perspective d'une éventuelle embauche : la motivation. La nature du Volontariat implique que les jeunes présentent leur candidature au terme d'une réflexion personnelle approfondie sur leurs choix professionnels.

- Coralie Foucras en V.I.E en Afrique du Sud pour AGS Worldwide Movers

*« Je finissais mes études en Ecole Supérieure de Commerce et devais terminer mon cursus par un stage long. Mais je souhaitais postuler pour un poste véritable et à responsabilités, ainsi que d'une durée plus longue qu'un stage. Lors de ma dernière année d'étude, j'avais saisi l'opportunité de faire un échange universitaire d'un semestre à l'étranger. Cette expérience particulièrement enrichissante d'un point de vue personnel et académique, j'ai voulu la prolonger par une expérience professionnelle à l'étranger. Enfin je considère qu'un V.I.E est un véritable tremplin pour une carrière de jeune diplômé. »*



- Guillaume Pellerin en V.I.E Business Développement aux Emirats Arabes Unis pour Thalès  
« A l'issue de mon stage de fin d'étude, je voulais partir à l'étranger. Ayant peu d'expérience professionnelle, seule la solution du V.I.E pouvait répondre à ce que je cherchais : une expérience à l'étranger, dans un environnement multiculturel, apprendre à travailler en équipe, une ouverture d'esprit nouvelle...Je me suis donc renseigné sur le V.I.E via Internet et le site civiweb. »

## Le V.I.E, facteur de réussite professionnelle

Le V.I.E est une formule qui favorise l'entrée des jeunes sur le marché du travail, un outil unique de professionnalisation de ces jeunes talents pour répondre aux besoins des entreprises françaises. En apprenant à « se débrouiller » sur le terrain dans un contexte culturel différent, les jeunes V.I.E développent des atouts chers aux yeux des employeurs.

- « Le contrat de V.I.E. est un contrat particulièrement avantageux pour les jeunes diplômés qui souhaitent commencer leur carrière professionnelle à l'étranger. Mon expérience répond définitivement à mes attentes aussi bien au niveau professionnel que personnel. En effet, la découverte de la Roumanie s'avère au-delà de mes attentes, et professionnellement, l'expérience acquise est solide et accentuée également par l'environnement très international dans lequel j'évolue pour AGS Worldwide Movers » d'après Charles Baudart en V.I.E en Roumanie pour AGS.
- « En termes d'enrichissement professionnel, le V.I.E m'a permis de maîtriser une troisième langue, d'avoir certaines responsabilités et une vision globale de l'activité que je n'aurais pas eu à Paris, au siège. En termes d'enrichissement personnel, le V.I.E m'a permis d'améliorer mon adaptabilité, de développer un réseau d'amis avec qui je suis toujours en contact, et de connaître une culture et un pays. » d'après un jeune qui a effectué son V.I.E pour la Société Générale à Madrid et travaille désormais au siège de l'entreprise à Paris.

Une nouvelle embauche est toujours un pari pour les entreprises. Avec le V.I.E, ce pari est le plus souvent gagné, car pour 82 % des entreprises, la formule représente une forme de pré-embauche.

- Pour Jean-Michel Feder qui vient de terminer son V.I.E pour Thalès en Corée « Par ailleurs, le V.I.E est très intéressant pour les entreprises de par son faible coût. Il permet la création de postes qui ne sont pas viables avec des contrats d'expatriations classiques. Cela ouvre une gamme de postes pour les jeunes de moins de 29 ans qui ne seraient pas disponibles autrement. Le V.I.E c'est une opportunité de travailler très tôt dans un cadre international, ce qui était souvent auparavant réservé à des personnes plus expérimentées ».

La plupart des anciens V.I.E sont actuellement salariés et 95% d'entre eux estiment que leur expérience à l'étranger a facilité leur insertion professionnelle. Ces résultats montrent que le V.I.E constitue un véritable tremplin pour l'emploi des jeunes, ainsi qu'un levier pour développer une carrière professionnelle, notamment à vocation internationale. Ils révèlent également que la formule V.I.E est une solution de ressources humaines pour les entreprises tournées vers l'export, puisqu'elles sont largement majoritaires à souhaiter recruter le jeune à l'issue de sa mission.

## Les mesures incitatives sur le V.I.E pour les entreprises

### REDUCTION DE L'ACOMPTE VIE POUR LES PME

Une PME qui envoyait un VIE à l'étranger devait verser à UBIFRANCE une avance de 3,5 mois d'indemnités qui, en fonction du pays d'affectation, pouvait dépasser les 11.000 euros. Cette avance qui venait s'ajouter aux factures mensuelles, était remboursée 2 mois environ après la fin de la mission.

En lien avec UBIFRANCE, la Ministre a décidé de réduire le coût d'accès à la procédure VIE pour les PME (CA < 50M€).

Désormais, pour toute demande d'affectation, UBIFRANCE demandera **un acompte forfaitaire de 4 200 euros HT quel que soit le pays d'affectation**. Il a été fixé sur la base de l'avance la plus faible exigée jusqu'alors.

Un avantage supplémentaire sera accordé aux PME qui choisiront le prélèvement automatique de leurs factures : le montant de l'acompte sera abaissé à 3 000 euros HT.

Le remboursement de cet acompte s'effectuera également plus rapidement puisqu'il interviendra dès la fin de mission, déduction faite des dernières factures dues.

Cet acompte permettra à toutes les PME utilisatrices de la formule VIE de réduire fortement leurs sorties de trésorerie en garantissant le bon versement de l'indemnité au VIE en cas de défaillance de l'entreprise.

Cette mesure s'adresse aujourd'hui aux 2/3 des entreprises utilisatrices de la formule VIE.

A titre comparatif, quelques exemples d'avances qui étaient facturées sur les principaux pays d'affectation (barème octobre 09) :

- Etats-Unis (New York) : 9 931,95 euros soit une baisse de 57,7%
- Chine (Pékin) : 6 710,82 euros soit une baisse de 37,4%
- Royaume Uni (Londres) : 6 355,75 euros soit une baisse de 34,0%
- Japon (Tokyo) : 11 206,34 euros soit une baisse de 62,5%

### LE V.I.E « MULTICARTES » POUR LES TPE ET PRIMO-EXPORTATEURS

Dans un contexte de prémices de sortie de crise économique, la ministre souhaite donner un « coup de pouce » supplémentaire aux PME dans leur recherche de débouchés à l'export. En plus des aides financières existantes, il s'agit de mettre en place des ressources humaines additionnelles sur le terrain,

pendant une durée d'une à 2 années, avec un « droit de tirage » pour les entreprises bénéficiaires sur ces compétences dans un cadre financier attractif.

**UBIFRANCE mettra en place, dans chacun de ses bureaux à l'étranger où cela est pertinent en termes d'opportunités de marchés, un V.I.E « multiscartes », dont le contrat sera pris en charge par l'Agence publique, ainsi que son hébergement et son encadrement professionnel. Ce choix permettra également à UBIFRANCE de contribuer « en propre » à la croissance de la formule du Volontariat, autre objectif prioritaire des pouvoirs publics.**

Afin d'être en cohérence avec l'objectif d'accompagnement d'UBIFRANCE et des accords passés avec le réseau consulaire, **UBIFRANCE destinera les compétences de ces V.I.E multiscartes aux TPE françaises indépendantes (< 20 salariés) et aux PME françaises indépendantes primo-exportatrices (CA export < 5%).**

Les prestations proposées, adaptées aux besoins de ces cibles, seront un mix des prestations existantes du dispositif (test de l'offre, mission de prospection, kit de présentation export) et de prestations ad hoc (diagnostic de marché, préparation et suivi d'opérations collectives de promotion, diagnostic réglementaire).

**Ces services, afin d'être incitatifs pour ces entreprises qui disposent souvent de moyens limités, seront proposés sur une base de 275 € H.T./jour, soit 50% du tarif du catalogue public UBIFRANCE/ME.**

L'entreprise pourra ainsi choisir d'utiliser une part du V.I.E correspondant à la nature de ses besoins (x jours d'affilée, une journée par semaine pendant plusieurs mois...)

Le V.I.E étant hébergé et encadré par le bureau UBIFRANCE dans le pays, les services rendus seront délivrés sous la responsabilité du Directeur local afin de garantir le respect des règles qualité ISO 9001 :2008 .

**Afin d'assurer la meilleure dynamique à ce nouveau dispositif , UBIFRANCE proposera à des partenaires qui peuvent fédérer à divers titres des PME/TPE (organisations professionnelles, pôles de compétitivité, collectivités territoriales) de « préempter » tout ou partie du temps de travail du V.I.E au bénéfice de leurs ressortissants et de porter ainsi conjointement l'initiative V.I.E multiscartes.**

## **TAXE D'APPRENTISSAGE ET RECOURS AU V.I.E.**

Depuis 2006, les entreprises de 250 salariés et plus se voient appliquer une majoration de taux de la taxe d'apprentissage si elles ne justifient pas d'un quota de jeunes de moins de 26 ans sous contrat de formation en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

A ce jour, peuvent être inclus dans ledit quota, outre les apprentis ou jeunes sous contrat de professionnalisation, les jeunes gens liés par un contrat de professionnalisation à une entreprise de travail temporaire et mis à disposition d'entreprises utilisatrices, au prorata de leur temps de présence dans chacune de ces entreprises, ainsi que les jeunes gens liés par un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à un groupement d'employeur, au prorata de leur temps de présence dans chacune de ces entreprises.

Le seuil applicable est égal à 3% de l'effectif annuel moyen de l'entreprise. En cas de non atteinte, la contribution supplémentaire due par les entreprises est de 0,1% des rémunérations retenues pour l'assiette de la taxe d'apprentissage, soit un passage de 0,5 à 0,6%.

**Dans le cadre des nouvelles dispositions de la Loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie , le Code Général des Impôts va prévoir que les jeunes accomplissant un Volontariat International en Entreprise seront désormais comptabilisés pour l'atteinte du seuil de 3% des effectifs.**

A travers cette disposition, deux objectifs principaux sont visés :

- L'aspect formatif des missions sous statut VIE est clairement identifié en France et ce statut de « jeune en formation » pour les Volontaires Internationaux en Entreprise permettra de faire valoir au mieux, auprès des autorités, notamment fiscales, des principaux pays d'accueil des VIE, ce statut public sui generis.
- Les entreprises françaises concernées seront incitées à proposer des missions V.I.E à des jeunes candidats issus de formations plus courtes. Rappelons qu'à ce jour, les V.I.E ont majoritairement un diplôme de niveau Bac + 4 et +.

## Le V.I.E en pratique avec Ubifrance

UBIFRANCE, en qualité d'organisme gestionnaire de la formule V.I.E, par délégation de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE), est l'interlocuteur privilégié des entreprises à la recherche d'une solution de ressources humaines à l'international (voir fiche 8, Les acteurs du V.I.E, page 19).

Outre l'information et la promotion de la formule V.I.E, ainsi que l'accompagnement des entreprises dans le montage d'un dossier V.I.E, UBIFRANCE a un double lien contractuel avec le jeune V.I.E et avec l'entreprise utilisatrice du dispositif.

Une fois le projet défini et le candidat identifié, UBIFRANCE va instruire le dossier avant le commencement de sa mission et gérer tout au long de celle-ci le contrat.

**La gestion des V.I.E** comprend :

- le versement des indemnités
- la protection sociale des Volontaires
- la mise sous statut public des Volontaires et leur placement sous l'autorité du secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur
- la simplification des démarches, la gestion des aspects administratifs du Volontariat.

Ubifrance permet ainsi à l'entreprise de se concentrer pleinement sur l'encadrement opérationnel du Volontaire, sans avoir à se préoccuper de la gestion sociale et administrative du V.I.E.

Pour bénéficier du dispositif V.I.E, les entreprises doivent obtenir un agrément. En Avril 2009, 4360 entreprises bénéficiaient d'un agrément à la procédure V.I.E. L'agrément d'UBIFRANCE permet à l'entreprise de bénéficier de la procédure V.I.E sans limitation du nombre de Volontaires. Cette procédure simple, est totalement dématérialisée et s'effectue au moment du dépôt du 1<sup>er</sup> dossier d'affectation d'un V.I.E.

UBIFRANCE met à la disposition des entreprises **un service d'aide à la recherche de candidats** : accès au fichier sur [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr).

Une équipe de conseillers en recrutement VIE spécialisés par métier accompagne les entreprises. Le recrutement de VIE présente des particularités et nécessite une approche spécifique. L'enjeu principal est donc d'apporter une aide opérationnelle aux entreprises dans la phase de recrutement des candidats et de proposer une gamme de services RH répondant aux différents besoins des clients PME et Grands Comptes.

Les services proposés par Ubifrance :

Prestation de recrutement : Identification, évaluation et présentation d'une short-list de 2 à 5 candidats correspondant au profil souhaité par l'entreprise (approche méthodologique identique à celle d'un cabinet de recrutement privé).

Tests de personnalité et de langues.

Diffusion des annonces sur les intranets des écoles et universités.

Depuis sa mise en place, le service de chargés de recrutement a traité près de **500 demandes individuelles** d'entreprises et a contribué à l'organisation de **20 forums VIE** régionaux.

Ainsi Ubifrance n'est pas uniquement un acteur de la promotion d'un dispositif public d'aide à l'export ; elle conseille les clients (candidats/entreprises) et apporte un soutien dans le domaine du recrutement et de la gestion des ressources humaines.

## Les aides au financement du VIE

Les PME peuvent bénéficier d'aides régionales qui couvrent en moyenne la moitié des coûts d'une mission V.I.E. (indemnité, couverture sociale...). Certaines régions soucieuses de soutenir à l'export les PME de leur région contribuent à plus de 50% au financement du V.I.E pouvant même aller jusqu'à prendre en charge 100% des coûts sur la première année de mission.

La dernière mesure en date pour faciliter l'accès des PME au dispositif V.I.E est le crédit d'impôt export. L'article 23 de la loi de finance rectificative du 31 décembre 2004 permet aux PME fiscalisées en France, qui emploient moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros, de bénéficier d'allègements fiscaux pour leurs démarches de prospection commerciale à l'international.

Les PME qui envoient en mission un V.I.E et déclarent des dépenses de prospection commerciale à l'exportation peuvent bénéficier de ce dispositif. La réduction d'impôt peut s'élever jusqu'à 40 000 euros et représente 50% des dépenses exposées. Les dépenses éligibles sont celles effectuées pendant les vingt-quatre mois consécutifs à l'affectation du V.I.E.

Les dépenses éligibles au crédit d'impôt export sont : indemnités du V.I.E, frais et indemnités de déplacement et d'hébergement, dépenses pour l'obtention d'informations sur les marchés, dépenses de participation à des salons et à des foires-expositions, ou encore dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise.

Les frais déjà couverts par une subvention publique ou par une assurance prospection (Coface) ne peuvent pas être à nouveau pris en compte dans l'assiette du crédit d'impôt export. Le crédit d'impôt export ne peut être utilisé qu'une seule fois. Les groupements de PME peuvent également en bénéficier. Le plafond des dépenses est alors de 80 000 euros.

<p><b>NORD PAS DE CALAIS</b> Forfait de 10 000 € sur l'indemnité et les frais de gestion et protection sociale pour une durée minimum de 12 mois Contact : Loïc BERGEROT, Délégué régional UBIFRANCE Tél. : 03 59 56 23 49 Email : loic.bergerot@ubifrance.fr</p>
<p><b>PICARDIE</b> 70% du coût global* plafonné à 30.000 € - financement d'une durée maximum de 18 mois Contact : Juliette DELBE, Conseil Régional Tél. : 03 22 97 39 49 Email : jdelbe@cr-picardie.fr</p>
<p><b>HAUTE NORMANDIE</b> 50% de l'indemnité + frais de gestion / protection sociale plafonnés à 30.000 euros Contact : Patrick SCHILLE, DRCE adjoint, Tél. : 02 35 52 41 03 Email : patrick.schille@missioneco.org</p>
<p><b>BASSE NORMANDIE</b> 50% de l'indemnité tous pays pour primo-exportateurs et hors UE pour les autres. Contact : Alain JACQUET, Délégué régional UBIFRANCE Tél. 02 31 54 40 18 Email : alain.jacquet@ubifrance.fr</p>
<p><b>BRETAGNE</b> 30% de l'indemnité sur 12 mois Contact : Isabelle CHARMEIL, Déléguée régionale UBIFRANCE Tél. : 02 99 25 41 03 Email : isabelle.charmeil@ubifrance.fr</p>
<p><b>PAYS DE LA LOIRE</b> jusqu'à 100% de l'indemnité sur 12 mois pour une mission commerciale. Contact : Thomas PENGUILLY, Délégué régional UBIFRANCE Tél. : 02 40 44 62 49 Email : thomas.penguilly@ubifrance.fr</p>
<p><b>CENTRE</b> 50% du coût global* - plafonné à 30 000 € - mission commerciale de 12 mois à 24 mois Contact : Bruno TESSIER, Directeur Interséctionnel UBIFRANCE Tél. : 02 40 44 62 48</p>
<p><b>POITOU-CHARENTES</b> 50% de l'indemnité Contact : Mme Catherine MONTEAU, Conseil régional Tél. : 05 49 55 81 76 Email : c.monteau@cr-poitou-charentes.fr</p>
<p><b>LIMOUSIN</b> 50% de l'indemnité Contact : M. Daniel LAFONT, Conseil régional Tél. : 05 55 46 19 52 Email : d.lafont@cr-limousin.fr</p>
<p><b>AQUITAINE</b> 50% de l'indemnité Contact : Antoine PROFIT, Conseil régional Tél. 05 57 57 86 19 Email : antoine.profit@aquitaine.fr</p>

Financements du V.I.E au 01/07/2009 pour les PME \*\*



**ILE DE FRANCE**  
Hauts-de-seine\* : 40% du coût global\* sur 12 mois ainsi que des frais de visa et de structure d'accueil  
Contact : Pierre MOUILLET, Département Hauts de Seine  
Tél. : 01 47 23 38 42 Email : pmouillet@c93.fr  
Val de Marne : Forfait de 4000 € pour une mission d'une durée minimum de 12 mois.  
Contact : Isabelle YVON, CCIP Val de Marne  
Tél. : 01 49 56 57 27 Email : iyvon@ccip.fr

\* le coût global d'une mission V.I.E comprend : l'indemnité versée au V.I.E, les frais de protection sociale et de gestion, le billet aller-retour et le transport des bagages aller-retour.

Pour toute information sur la formule V.I.E, contactez le 0 810 659 659

\*\* sous réserve des conditions d'éligibilité propre à chaque région

<p><b>CHAMPAGNE ARDENNE</b> 50% de l'indemnité et des frais de gestion et de protection sociale sur 12 mois plafonné à 30.000 € Contact Conseil régional : Didier Exbrayat / Anaïs Guillemin Tél. : 03 26 70 31 42 / 03 26 70 85 78 debrayat@cr-champagne-ardenne.fr / aguillemin@cr-champagne-ardenne.fr</p>
<p><b>LORRAINE</b> 50% du coût global* sur 12 mois Contact : Laurence DEVAUX, Conseil Régional Tél. : 03 87 33 60 43 Email : laurence.devaux@lorraine.eu</p>
<p><b>ALSACE</b> 50% de l'indemnité - plafonné à 30.000 € Contact : Claudine JOST, Conseil Régional Tél. : 03 88 15 66 84 Email : Claudine.jost@region-alsace.eu</p>
<p><b>FRANCHE COMTE</b> Avance remboursable à taux 0 dans la limite de la facture UBIFRANCE plafonnée à 20000€ Contacts : Georgette JURCIC, Conseil Régional, Tél. : 03 91 61 61 61 Email : georgette.jurcic@cr-franche-comte.fr</p>
<p><b>BOURGOGNE</b> 50% du coût global* Contact : Anne FAUCHER, Conseil Régional Tél. : 03 80 44 37 76 Email : afaucher@cr-bourgogne.fr</p>
<p><b>AUVERGNE</b> 50% du coût global - uniquement pour les V.I.E à temps partagé fédérés par l'ARDE Auvergne Contact : Cécile CUBIZOLLE, ARDE Auvergne Tél. : 04 73 31 84 44 Email : c.cubizolle@arde-auvergne.com</p>
<p><b>RHONE-ALPES</b> Pas de financement</p>
<p><b>PACA</b> Pas de financement</p>
<p><b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b> 50% du coût de fonctionnement du V.I.E (hors indemnité et frais de gestion / protection sociale) Plafond 15.000 € - V.I.E à temps partagé uniquement (projet rassemblant au moins 3 entreprises) Contact : Conseil Régional Tél. : 04 67 22 81 96 Email : competitivite@cr-languedocroussillon.fr</p>
<p><b>MIDI-PYRENEES</b> pas de financement</p>
<p><b>CORSE</b> 80% du coût global* sur la 1ère année et 50% la 2ème année Contact : Mme Michèle CRISTOL, ADEC Tél. : 04 95 50 31 22 Email : corseexport@adec.corse.fr</p>

## Biographies



**Christophe Lecourtier**

Directeur général d'UBIFRANCE

© BSM International Communication

Christophe Lecourtier est nommé Directeur général d'UBIFRANCE le 20 février 2008, alors que le dispositif public de soutien à l'internationalisation des entreprises françaises entame une nouvelle étape de sa réforme. Cette réforme dont le nouveau Directeur général est l'un des artisans doit placer UBIFRANCE comme tête de pont du réseau des Missions Économiques et des Directions régionales du commerce extérieur.

Né en 1962, ancien élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'ENA, Christophe Lecourtier est engagé de longue date dans le développement international des entreprises françaises. Il occupe, au cours des années 90, différentes responsabilités au sein de la Direction des relations économiques extérieures (aujourd'hui la Direction générale du Trésor et de la politique économique – DGTPE – au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi). D'abord au bureau Amérique Latine, puis comme chef du Bureau Asie continentale et Conseiller économique et commercial à la Mission Économique de Buenos Aires (2000-2002). De novembre 2004 à mai 2007, il est nommé Secrétaire Général de la « nouvelle » DGTPE, issue de la fusion de la direction du Trésor, de la DREE et de la direction de la Prévision, aux côtés de Xavier Musca.

Il sert également auprès de plusieurs ministres : conseiller technique pour les affaires européennes et internationales auprès de Simone Veil, sous le gouvernement Balladur ; chef du secteur des relations extérieures (élargissement, politique commerciale UE) dans les services du Premier ministre Alain Juppé. Puis, à partir de 2002, il devient conseiller technique en charge des relations internationales auprès des ministres de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Francis Mer et Nicolas Sarkozy. Il est en même temps Directeur adjoint du Cabinet de François Loos, alors ministre délégué au Commerce extérieur.

En 2007, il devient directeur de Cabinet de Christine Lagarde, ministre de l'Agriculture et de la Pêche puis son Conseiller spécial, en charge de l'international et de la modernisation, lorsque celle-ci prend les fonctions de ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. C'est la mission qu'il remplissait jusqu'à sa nomination à la tête d'UBIFRANCE.



## **Lorenzo Cornuault**

Directeur du Volontariat International en Entreprise

© BSM International Communication

Lorenzo Cornuault qui assurait depuis 1998 les fonctions de Directeur de la Communication et du Marketing d'UBIFRANCE, prend la tête, en octobre 2008, de la Direction du Volontariat International en Entreprise et devient également Directeur de l'établissement d'UBIFRANCE à Marseille.

Lorenzo Cornuault débute son parcours professionnel en tant que conseiller en développement international au Centre Français du Commerce Extérieur (1985-1990) auprès des entreprises des secteurs BTP, ingénierie, transports et environnement. Il intègre ensuite le Comité Français des Manifestations Economiques à l'étranger (CFME) en tant que responsable du Département « opérations de promotion » qui organise dans le monde des conférences techniques institutionnelles et des présentations de produits français.

Devenu, en 1994, chef du service marketing, communication et programmation du CFME, Lorenzo Cornuault intervient régulièrement auprès de C.C.I et de Clubs d'Exportateurs sur des thématiques liées au développement international. Il est trésorier de l'Association FORMATEX spécialisée dans les formations export pour les entreprises.

Il a finalisé pour UBIFRANCE, en partenariat avec l'Usine Nouvelle et LSA, le premier site Internet professionnel présentant au plan mondial les produits et services de 20 000 exportateurs français : [www.firmafrance.com](http://www.firmafrance.com)

Né en 1961 et diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux et du Centre d'Etudes du Commerce Extérieur (3ème cycle en commerce international), Lorenzo Cornuault a lui-même effectué son Service National en tant que Volontaire pour l'Assistance Technique à l'étranger (mi 1983 à fin 1984).